

## **COMPTE RENDU DE REUNION**

### **« Pressions sur les terres ouest-africaines : Concilier développement et politiques d'investissements »**

#### **I. Introduction**

Organisée par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), la réunion s'est tenue à l'Hotel Azalaï Salam à Bamako le 9 décembre 2009 pour débattre des enjeux de développement et de l'investissement liés à l'acquisition des terres ouest-africaines.

Avec comme perspective de contribuer aux réflexions plus globales engagées dans le cadre de la plateforme de la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre (ILC), il s'agissait au cours de ces débats de parvenir à définir une feuille de route visant à :

- Sensibiliser les responsables à des cadres respectueux des droits humains et de l'environnement économique, foncier et social pour les investissements sur les terres ouest-africaines ;
- Promouvoir un dialogue pour une prise en compte ces cadres dans les processus d'évaluation et de réformes des politiques agricoles et d'investissements et les pays de l'OCDE et d'Afrique de l'Ouest.

Elle a été co-présidée par MM. Laurent Bossard, directeur par intérim du CSAO/OCDE, Charles Michel, Ministre de la Coopération du Royaume de Belgique, avec des représentants de gouvernements, de parlementaires au niveau sous régional et national, d'organisations sous régionales (CDEAO, CILSS, UEMOA), de partenaires techniques et financiers et d'organisations paysannes sous régionales et nationales.

#### **II. Déroulement de la réunion**

Plusieurs interventions ont marqué cette réunion. Elles peuvent être organisées en 3 principales sessions à savoir : (i) Interprétation des principes de droits humains lors des négociations pour l'acquisition des terres en Afrique de l'ouest, (ii) Risques opportunités et droits humains dans les investissements sur les terres ouest-africaines : table ronde des organisations paysannes et des producteurs, et (iii) Leviers politiques pour concilier problématiques de développement et d'investissement.

##### **Première session**

La première partie de cette session a porté sur les 11 principes et mesures dont le respect par les Gouvernements et les investisseurs permet de s'assurer que les investissements se font au bénéfice des populations dont les plus vulnérables et

s'inscrivent dans un processus durable. Cette présentation a été conclue par les questionnements sur les aspects suivants :

- Impact d'une agriculture mécanisée sur l'emploi dans le monde rural. Même si les paysans sont utilisés comme ouvriers agricoles et gagnent un salaire, il n'en reste pas moins qu'ils seront dépendants des investisseurs sur le plan de la sécurité alimentaire ;
- Les structures économiques créées par les investisseurs peuvent créer des inégalités, au que des paysans soient relégués sur des terres moins fertiles aggravant ainsi l'insécurité alimentaire et la pauvreté (exemple de l'Amérique Latine) ;
- Les achats ou locations de terres sont-ils les meilleurs canaux pour attirer les investisseurs. Il ya peut-être d'autres alternatives d'investissement comme la contractualisation qu'il convient d'explorer ;
- Les cultures d'exportation (coton, café etc.) qui ont été appuyées par les institutions au détriment des cultures vivrières, ont entraîné souvent des impacts négatifs et ont rendu plusieurs pays vulnérables à la variation des prix sur la marché mondial ;
- Les enjeux environnementaux avec des implications sur l'augmentation des émissions de gaz effet de serre, d'où une nécessité vitale de prendre en compte les dimensions environnementale. Des solutions existent qu'il convient d'explorer d'urgence.

La deuxième partie de la session a été maquée par des interventions sur :

- l'expérience du Burkina Faso dans le processus d'élaboration de la loi relative à la sécurisation foncière, qui met fin au monopole de l'Etat sur l'ensemble des terres et qui s'attache à reconnaître et à sécuriser les droits de l'ensemble des acteurs fonciers (Etat, Collectivités Territoriales, populations rurales détentrices des droits fonciers d'origine coutumière, opérateurs privés) ;
- les initiatives régionales et réformes de politiques foncières nationales ont été passées en revues et il apparaît que les Etats sont à différentes étapes d'élaboration de leur cadre de politique foncière. Il s'agit maintenant d'aller maintenant vers une approche harmonisée par l'élaboration et la mise en place d'un cadre régional ou sous régional pour garantir les droits d'accès équitables pour toutes les parties prenantes ;
- la promotion d'un investissement étranger responsable dans l'agriculture des pays en développement, en s'assurant que les communautés locales soient informées, que les accords soient formulés et l'investissement étranger n'aggrave pas l'insécurité alimentaire locale.

Du débat sur ces différentes interventions, se dégagent un certain nombre de points importants à noter :

- le foncier agricole concerne non seulement l'agriculture mais aussi l'élevage avec nécessité de tenir compte des parcours pastoraux ;
- la triangulation « Terre, Exploitation familiale et Société » ;
- la gestion des ressources naturelles, la gestion des bassins versants et le partage des eaux et des terres au-delà des frontières ;
- la nécessité de moderniser et d'investir dans les exploitations familiales.

## **Deuxième session**

Cette session a porté essentiellement sur les points de vue des Organisations Paysannes et Producteurs tant au niveau sous régional que national, par rapport aux risques, opportunités et droits humains dans les investissements sur les terres ouest-africaines. Les idées forces qui se sont dégagées sont les suivants :

- Les problèmes sont connus, les solutions existent mais aucun acte concret n'est posé ;
- Des lois sont adoptées mais leur application constitue un autre défi ;
- les Organisations Paysannes à la base ne sont pas informées au moment des prises de décisions pour les investissements étrangers ;
- Identifier les us et coutumes, les codifier et mettre en valeur les bonnes pratiques ;
- Quand la terre appartient aux producteurs, il ya plus de chance que les objectifs de sécurité alimentaire soient réalisés, sinon il ya des risques. ;
- Le principe de « gagnant-gagnant » est certes une avancée, mais ce n'est sûr que ça soit équitable.

## **Troisième session**

Au cours de cette session, trois interventions ont porté sur des investissements étrangers, à savoir :

- Mali Biocarburant concernant la production des cultures énergétiques, notamment le pourghère en cultures associés sur près 12 000 ha pour une production de biodiesel de 16 000 litres par jour pour la consommation locale. Près de 20 000 producteurs sont concernés ;
- Respect du principe « Food first » selon Biofuel Africa, avec comme ambition de produire sur près de 17 000 ha de jatropha. Dans ce cas le paysan garde la propriété de la terre ;
- les investissements étrangers directs dans le foncier agricole au Mali : cas de la société d'Etat Malibya-Agriculture, pour près de 100 000 ha, avec un bail de 50 ans renouvelables, et impliquant près de 80 000 personnes. La convention ne donne aucunes précisions sur la destination de la production. Elle n'a pas prévu d'indemnisation des populations concernées. La convention précise d'ailleurs que la superficie concernée soit libre de toute entrave judiciaire.

Ces présentations ont été suivies des réactions des parlementaires dont les points saillants peuvent être structurés en enjeux économiques et enjeux sociaux.

Pour les enjeux économiques, les opportunités ont trait à l'accroissement de la production et de l'autosuffisance alimentaire, au désenclavement et à la modernisation des exploitations familiales. Par contre les risques sont relatifs à la diminution des revenus, à la marginalisation des populations autochtones, abandon de cultures vivrières au profit de culture de rente.

S'agissant des enjeux sociaux, les opportunités sont surtout portées sur la création d'emplois, alors que pour les risques on peut retenir : l'expropriation massive des populations, le manque de transfert de connaissances au personnel national, la perte d'identité familiale et source de conflit entre investisseurs étrangers et populations locales.

### III. Conclusions

D'une manière générale, les débats au cours de cette réunion ont été très intéressants et très informatifs. Des problèmes des inquiétudes relatives à la gestion du foncier agricole ont été identifiés, mais aussi des propositions de pistes ont été faites.

Parmi les problèmes identifiés, on peut retenir les suivants :

- Les Etats sont à différentes étapes d'élaboration de politique foncière : sur les 17 Etats de la CDEAO, seuls 4 Etats disposent de politique foncière ;
- Pas suffisamment de textes qui garantissent les producteurs ;
- Absence d'informations foncières et d'instruments régulateurs

Les propositions de pistes ont porté entre autres sur les aspects suivants :

- Faire le point pour bien comprendre le phénomène d'accaparement des terres et favoriser un processus de réflexion et d'échange. Pour ce faire, il s'agira d'organiser sous l'égide de la CEDEAO, un forum d'ici juin 2010. Il s'agira aussi d'organiser au niveau des Etats, des rencontres concernant la demande de terres ;
- Relire les textes qui régissent la gestion des terres ;
- Renforcer la gouvernance et l'administration foncière ;
- Elaborer la charte sur le foncier et envisager d'entamer le processus pendant un à deux ans pour accompagner les Etats dans l'élaboration de leur politique foncière.